

## **Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre**

### **Objectif :**

- Choisir et utiliser les techniques spécifiques de grimper et de déplacement appropriées pour être en conformité avec la réglementation et travailler dans les arbres en sécurité

### **Contenu :**

- Rappel sur les vérifications journalières du matériel spécifique de grimper, déplacement et de travail
- Rappel des différentes techniques d'ascension en sécurité : différentes techniques de grimpes (foot lock), avantages et inconvénients
- Choix du ou des points d'ancrage en fonction des caractéristiques de l'arbre et de la technique de déplacement utilisée
- Stabilisation au poste de travail, différentes techniques de déplacement et travail en sécurité
- Positionnement des cordes et du grimpeur pendant le travail et pour la descente en toute sécurité

*En référence aux arrêtés des 4/08/2005 et 10/10/2008 et en application à la circulaire N°2007-5018 du 27/06/2007*

### **Moyens pédagogiques :**

Supports papiers, vidéoprojecteur, pratique en alternance dans la progression du stage sur sites

### **Mode de validation des acquis :**

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

### **Intervenants :**

Antoine TACQUARD ☆ Entreprise SYLVA TECHNIC ☆ WILLER SUR THUR  
David CHOLLEY, Paysagiste élagueur

### **Durée :** 4 Jours

### **Dates :**

Groupe 1 21-22-23-24 février 2012

Groupe 2 28-29 février et 1-2 mars 2012

### **Lieu :**

CFPPA du Haut Rhin – Rouffach + site arboré d'application (67 ou 68)

**Tarif 2012 :**

<b><u>Statut</u></b>	<b><u>Tarif 2012</u></b>
Chef d'exploitation cotisant au VIVEA *	168 €
Salariés cotisant au FAFSEA	0 € (prise en charge totale par le fond de formation si renvoi du bulletin d'inscription FAFSEA )
Autres fonds de formation (AGEFOS, OPCA2, OPCALIA...)	840 €

\* si prise en charge par le comité VIVEA et justificatif de cotisation à jour.